



18e séance du Conseil général

Législature 2016-2020

Mardi 25 septembre 2018 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence : Alain Vaucher (PLR)

Trente-neuf Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Bärtschi Francis, Belo Maria, Borel Pierre-Alain, Bosshart Nicole, Boukhris Karim, Brossard Carmen, Bühler Pascal, Cassard Christian, Chantraine Hughes, Christen Jean-Denis, Curty Sarah, Deschenaux Sven, Erard Monique, Erard Nathan, Erard Sven, Fatton Marc, Favre Andy, Favre Lionel, Fivaz Blaise, Frutschi Marc, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Haldimann Cédric, Jeandroz Françoise, Jobin Patrick, Lalive Jean-Emmanuel, Lièvre Assamoi Rose, Locatelli Silvia, Morel Yves, Moser Claude-André, Othenin-Girard Michael, Perret François, Roulet Paola, Schafroth Marc, Schneeberger Marina, Spoletini Giovanni, Surdez Daniel, Ummel Christophe, Vaucher Alain

Excusé(e)s : Brechbühler Thierry, Can Oguzhan

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Les procès-verbaux des séances N° 14 et N° 15 sont adoptés sans modifications.

M. Alain Vaucher, Président : Bonsoir à tous, bienvenue à cette dix-huitième séance du Conseil général du 25 septembre 2018.

En préambule, avant d'attaquer l'ordre du jour, j'aimerais ici remercier le domaine de Montmollin qui nous a fait livrer, comme vous avez pu le voir, ce magnifique Chasselas. Donc quand vous en avez l'occasion, allez vous servir et régalez-vous.

Toujours en préambule, je vous rappelle que les 2, 3 et 4 novembre, il y aura la huitième Biennale du patrimoine horloger et quelques-uns de ses fascicules sont à l'entrée de la salle. Si vous voulez vous servir, ils sont là pour ça.

18e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Législature 2016-2020

Mardi 25 septembre 2018 à 19h30

à l'Hôtel de ville

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 14^e séance du Conseil général du 8 mars 2018.
2. Adoption du procès-verbal de la 15^e séance du Conseil général du 23 avril 2018.
3. Election d'un membre du groupe des Verts à la commission intercommunale La Chaux-de-Fonds – Le Locle, en remplacement de Mme Anne Monard, démissionnaire.
4. Interpellation du PDC "Marquage routier", déposée lors de la séance du 28 juin 2018 mais non développée.

Alain Vaucher
Président du Conseil général

Objets déposés

Interpellation du POP concernant les ordres du jour du Conseil général

La Ville traverse actuellement une période difficile, cela commence à se savoir. La séance du dernier Conseil général, qui aurait dû avoir lieu le 28 août, a été annulée. Celle qui nous occupe aujourd'hui ne contient quasiment rien à l'ordre du jour. Etant donné la période traversée ne devrait-il pas y avoir davantage de sujets cherchant à apporter de nouvelles solutions, ce qui a toujours été le fort des Montagnons ?

Loin de nous de sous-entendre que le Conseil communal n'agit pas. Nous savons qu'il ne compte pas son temps pour trouver des solutions et notamment pour toquer à la porte du Château qui demeure encore et toujours close lorsqu'il s'agit d'entendre nos doléances et de rétablir un semblant d'équité dans ce Canton. Mais ce point, au demeurant essentiel, n'est pas le sujet de cette interpellation.

Nous avons bien souvent, trop souvent à notre goût, parler de coupes budgétaires et de mesures d'économie dans cet hémicycle ces derniers temps, et, nous l'avons souvent répété, nous aimerions aussi voir de nouvelles recettes fleurir. Plusieurs dossiers sont entre les mains du Conseil communal qui pourraient permettre d'apporter des débuts de solution à notre ville, dossiers que nous ne voyons toujours pas venir et que nous attendons avec impatience. Nous n'allons citer que trois points qui nous tiennent particulièrement à cœur mais d'autres auraient leur place dans cette liste.

La politique de stationnement qui pourrait, enfin, à la fois améliorer la circulation difficile dans notre ville et amener quelques deniers bienvenus.

La monnaie locale qui permettra de dynamiser le commerce et les circuits courts et ainsi, peut-être, de participer à l'endiguement ce lent mouvement de dépeuplement des enseignes du Centre-Ville qui nous préoccupe énormément.

Nous avons également eu ce qui a été appelé des États-généraux durant lesquels un grand nombre de propositions plus ou moins orthodoxes ont été faites. Pourquoi ne pas profiter d'une séance peu chargée pour réaliser ouvertement un bilan, creuser les idées, peaufiner nos démarches et tenter de donner un cap plus positif à la Ville, notamment sur la base de ce qu'il s'est dit l'année passée à ces États-généraux plutôt que de la supprimer ?

Nous le répétons mais c'est important de le noter, il ne s'agit pas de nier les efforts du Conseil communal, bien au contraire, mais plutôt une manière de

le soutenir en lui proposant d'intensifier les échanges entre nos deux conseils. Le Conseil communal peut-il nous donner sa vision concernant ces points, des informations sur l'avancée de ces différents dossiers et des réponses aux différentes interrogations développées dans cette interpellation ?

Pour le POP
Julien Gressot

Motion Verts – PS – POP "Après les mesures hivernales, les mesures estivales !"

On entend souvent dire, par des habitants, que la ville de La Chaux-de-Fonds est différente des autres à cause de son altitude élevée et que, de ce fait, on ne peut pas y appliquer certaines mesures prises ailleurs.

Cette situation de ville « montagnarde » a conduit les autorités à prendre des mesures hivernales du 15 novembre au 14 avril, de manière à faciliter l'évacuation de la neige et les déplacements.

Dans l'idée de poursuivre dans la voie de l'originalité, nous lançons l'idée de mesures estivales, du 15 avril au 14 novembre.

Le but de telles mesures serait d'encourager la mobilité multimodale et de rendre plus sûrs et confortables les déplacements à vélo / vélo électrique dans notre ville. En effet, Les Chaux-de-Fonnières ne souffrent pas seulement de l'hiver, mais jouissent aussi de magnifiques étés ! Force est de constater cependant qu'ils ont de la peine à se déplacer sans leur tonne et demi d'acier, même lorsque le temps est radieux, alors même que par une telle météo il serait logique de sortir sa petite reine... Une étude réalisée en 2014 avait toutefois révélé que les cyclistes ressentent un important manque de sécurité dans leurs déplacements et également qu'il existe un potentiel d'automobilistes prêts à passer au vélo électrique pour autant que la sécurité et le confort du vélo soient améliorés. Les mesures estivales devraient permettre de faire évoluer cette situation.

Le vélo est rapide en ville, le stationnement aisé, il est bon pour la santé, ce qui fait qu'un certain nombre d'habitants le pratiquent en vacances avec grand plaisir, mais y renoncent une fois de retour à la maison. Le vélo est aussi silencieux, ce qui signifie qu'il permet de réduire les nuisances sonores. Pour rendre notre ville plus conviviale et aller dans la direction de la société à 2000 watts, ce qui est un objectif des autorités, il serait profitable à tout le monde que le nombre de cyclistes augmente pour les trajets à l'intérieur du périmètre de la ville. Avec le développement du vélo électrique, l'argument de la pente est tombé en complète désuétude !

L'idée des mesures estivales serait de créer par étapes un réseau confortable pour les cyclistes, reliant notamment les collèges, la gare et les centres sportifs. Les mesures pourraient être de plusieurs ordres : fermeture de rues à la circulation automobile, diminution de la vitesse limite autorisée, réduction du stationnement (pour réduire le danger d'accident lié à l'ouverture intempestive des portières), etc.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire de telles mesures estivales."

Pour les Verts : Monique Erard

Pour le PS : Patrick Jobin

Pour le POP : Julien Gressot

Interpellation du parti socialiste: Chemin des horloges

Quelle ne fut notre surprise en lisant " Arcinfo " du 20 septembre de découvrir qu'une ville de notre canton va installer des horloges ludiques dans sa zone piétonne avec vocation entre autre de rendre hommage à notre industrie de précision.

Tout ceci soutenu par des entreprises et commerces de la région et avec un investissement moindre.

Le parti socialiste a demandé par deux fois au minimum de réfléchir à un parcours ludique, artistique et didactique sur le thème de l'heure au travers de notre ville et qui pourrait s'enrichir d'année en année.

Avec éventuellement concours à la clé afin de permettre à des particuliers ou des écoles, notamment l'Ecole d'Art, de présenter des projets. Sans oublier le soutien éventuel des entreprises horlogères de notre ville.

Le groupe socialiste est conscient que vos services sont sous-dotés et que le travail ne manque pas.

Cependant, il ne faut négliger aucune piste pour attirer des visiteurs et rendre nos habitants fiers de leur cité.

Est-ce que le Conseil communal pourrait nous dire si il s'est déjà penché sur un projet tel que nous l'avions proposé ou s'il va envisager prochainement une réflexion plus approfondie allant dans ce sens?

Nous vous remercions pour votre réponse.

Pour le PS
Monique Gagnebin
Rose Lièvre
Silvia Locatelli
Patrick Jobin

Interpellation du parti socialiste concernant le carnet culturel et sportif des familles !

Lors de la séance de budget du 14 décembre 2017, nous avons demandé où en étaient les travaux concernant le carnet culturel et sportif des familles habitant notre ville.

Le Conseil communal nous a répondu que notre première proposition de carnet ne correspondait plus vraiment à la réalité et que vous alliez vous remettre à la tâche en y joignant les services de Madame Babey pour étoffer les offres au domaine sportif.

Cette réponse nous avait satisfaits, cependant, nous n'avons toujours aucune nouvelle et nous sommes quelque peu fâchés!

N'oublions pas que par deux fois déjà, le Conseil communal s'était engagé à réaliser ce carnet culturel et sportif. Le parti socialiste avait même accepté de classer cette motion suite à cet engagement.

Force est de constater que nous ne voyons toujours rien venir.

Nous pensons que d'autres pistes pourraient être explorées, c'est pourquoi nous réintervenons aujourd'hui avec l'idée de faire avancer cette proposition!

Le groupe socialiste

Monique Gagnebin
Rose Lièvre
Carmen Brossard
Silvia Locatelli
Patrick Jobin

Interpellation PLR: Piscine, demande d'information du Conseil Communal

Les récents éléments révélés dans la presse démontrent qu'il y a une réflexion au niveau du dicastère des sports et une volonté de les rendre

public. Nous souhaiterions profiter de l'ordre du jour léger de ce conseil général pour recevoir quelques informations de première main. Elles devraient permettre encore de faire avancer un dossier particulièrement cher aux chauds-fonniers et encourager la contribution la réflexion de nos autorités et éventuellement de milieux privés éventuellement intéressés à les soutenir avant les travaux en commission et les débats en plenum.

Compte tenu de l'état des finances de la ville et de l'état des bassins, le conseil communal peut-il pour le conseil général sur quels principes il s'engage actuellement et en quoi sa politique, du fait de la situation financière est différente de celle de 2011. Que reste-t-il des projets de 2011 qui s'était appuyé sur une étude de marché et une étude comparative de diverses piscines comparatives. La situation actuelle nous oblige-t-elle à prendre d'autres modèles ?

Malgré ses infrastructures relativement modestes mais compensées par la qualité d'un espace particulièrement accueillant, l'attrait de la piscine des Mélèzes paraît être resté intact. Cela se vérifie-t-il au niveau des statistiques ? **Qu'en est-il de la fréquentation globale de ces 5 dernières années et notamment de cette année ?**

Il a fait beau et chaud cette fin d'été, dès lors la population nous interpelle, **pourquoi avoir fermé la piscine si tôt ? Le Conseil communal peut-il nous préciser la politique du service des sports sur ce point ?**

En 2011 il était question de déplacer le bassin couvert aux Mélèzes parce que celui des **Arêtes** manifestait des signes potentiels de dysfonctionnement. Il semblait que la nécessité de fermeture du bassin couvert pouvait survenir du jour au lendemain. 7 ans ont passé, il est apparemment toujours fonctionnel et sa fermeture n'est plus à l'ordre du jour. **Les défauts se sont-ils révélés moins importants que prévu ou a-t-on pu l'assainir à moins de frais ?**

Si l'attrait global de la piscine paraît intact et le sentiment global de satisfaction de la population plutôt positif, il y a un point qui semble impliquer un bémol est la qualité des installations destinés aux familles qui comptent des plus petits. Pour ceux qui fréquentent des piscines avoisinantes, il semble que des aménagements allant dans le sens de plus convivialité pour ces familles pourraient être réalisés apparemment avec des moyens limités. **Dans ses réflexions le service des sports a-t-il envisagé**

d'aménager des structures visant particulièrement les familles et les petits enfants ?

Enfin, pouvez-vous nous informer si un partenariat public-privé pour certains aménagements (comme pour le toboggan) ou peut-être même à une plus grande échelle est envisageable ?

Pour le PLR

Claude-André Moser

M. Alain Vaucher, Président : Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

Election dans les commissions

En remplacement de Anne Monard (Verts) à la commission intercommunale La Chaux-de-Fonds – Le Locle : François Perret.

INTERPELLATION - MARQUAGE ROUTIER

Pour le PDC - Blaise Fivaz

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le PDC s'interroge sur l'articulation de l'équipe des peintres dévolue au marquage routier et aux priorités qui sont données.

En préambule, nous convenons volontiers que le temps n'a pas été un allier durant les mois d'avril et de mai en raison des pluies constantes.

Cependant, si la priorité doit être donnée au rafraîchissement des passages pour piétons, des STOP et autres Cédez-le-passage, qu'en est-il par exemple des bandes cyclables qui sont invisibles à la rue du Collège et en grande partie effacées sur les rues Numa-Droz et Hotel-de-Ville.

Pourquoi ces exemples me direz-vous?

Lesdits marquages courent sur des centaines de mètres et lorsque les traces sont effacées, il faut au minimum trois personnes pour effectuer le pré marquage qui prend un temps considérable et est certainement un

facteur de ralentissement pour ces travaux alors que deux hommes suffisent lorsque les marques sont encore visibles.

Vous l'aurez compris, le but de cette démarche n'est pas de remettre en cause l'excellent travail de l'équipe des peintres.

Le Conseil communal peut-il nous apporter des précisions.

Merci

Blaise Fivaz

M. Blaise Fivaz, PDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'étais un tout petit peu inquiet qu'on soit venu pour rien, je me suis dit « *On ne vient pas que pour moi, quand même, ce soir ?* ». Je vois qu'il y a d'autres interpellations, ça me soulage.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En préambule, l'élu PDC a été agréablement surpris de constater que des passages pour piétons ont été réalisés en deux composants. C'est réjouissant, car les quelques expériences tentées par le passé, notamment sur la rue Louis-Joseph Chevrolet, avaient donné de bons résultats. Mais malheureusement, par manque de moyens, celles-ci n'avaient pas été reconduites.

Cette interpellation, je tiens à le souligner, n'a pas pour but de remettre en question l'excellent travail des peintres et les priorités sont connues, à tout pour le moins par l'interpellateur, et pour cause.

Cela dit, mesures d'économie obligent, l'effectif du personnel communal est en diminution, c'est donc logiquement que l'efficience devrait y pallier. Dès lors, il est légitime de se poser la question quant aux grands marquages que sont par exemple les bandes cyclables, voire d'autres marquages en périphérie. Permettre au temps de faire disparaître totalement ces marquages nous paraît contreproductif puisque, et c'est une évidence, il faut plus de temps et de personnel pour y remédier.

Par ailleurs, il est bon de rappeler que les saisons sont courtes et la météo joue un rôle important, d'où l'importance d'être efficient.

Je n'entrerai pas ici dans le détail de l'exécution de ces travaux et je remercie le Conseil communal de nous apporter des réponses. Merci.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : **Merci.** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La présente interpellation montre encore une fois l'intérêt tout particulier que votre Autorité porte aux questions opérationnelles liées à la circulation et en l'occurrence aussi à l'intérêt tout particulier que M. Fivaz porte aux activités du Service dont il a longtemps été le chef. Je préciserai

donc peut-être des éléments qui seront parfaitement clairs pour l'interpellateur, mais qui méritent d'être indiqués pour les membres de votre Autorité, dont la connaissance métier est moins développée.

Nous avons en Ville cinq types de marquage. Les passages pour piétons, les marquages de priorité et de sécurité – ce sont notamment les lignes d'arrêt des "stop" et les lignes d'attente des "cédez le passage" – les bandes cyclables, ce qu'on appelle les kits école, avec le symbole enfants et le mot école, et enfin le reste du marquage, essentiellement composé du marquage pour le stationnement.

Depuis plusieurs années, l'augmentation globale des marquages a rendu le travail de nos équipes difficile à terminer sur la courte saison où le marquage est réalisable. A noter qu'entre 1998 et 2013, ce sont 115 passages pour piétons supplémentaires qui ont été marqués dans notre Ville, mais cela, M. Fivaz le sait parfaitement, puisque j'ai retrouvé ces informations écrites par ses soins dans nos dossiers. Cela ne représente pas moins de douze nuits de travail supplémentaires pour nos collaborateurs. Douze nuits de travail uniquement pour ce qui a été ajouté entre 1998 et 2013. Nous vivons donc aujourd'hui les conséquences des décisions d'hier.

Pour optimiser nos moyens durant la saison relativement courte du marquage, puisque la température des jours, mais aussi des nuits, ne doit pas être trop froide, nous avons décidé d'établir des priorités claires pour l'exécution des travaux de rénovation du marquage. D'abord, nous rafraîchissons le marquage qui règle des situations antagonistes, c'est-à-dire premièrement les passages pour piétons, qui concernent les usagers les plus faibles, et deuxièmement les marquages de priorité, qui concernent les usagers utilisant un véhicule. Ensuite, nous entretenons le marquage qui apporte une aide à la sécurité. Donc troisièmement, les bandes cyclables, qui ne règlent pas un conflit mais améliorent le guidage latéral des différents usagers. Et quatrièmement, les kits école, qui constituent un complément aux passages pour piétons aux abords des écoles. Et enfin, cinquièmement, les autres marquages dont le caractère est plutôt indicatif. A noter encore que nous avons également fait patienter un certain nombre de demandes ponctuelles afin de pouvoir consacrer le maximum de moyens à la rénovation des passages pour piétons.

En ce qui concerne justement les passages pour piétons, nous avons réalisé une centaine d'entre eux en masse plastique à deux composants plutôt qu'en peinture. C'est une nouveauté qui a été relevée par M. Fivaz. Le coût de réfection par passage en est environ doublé, mais la durabilité est globalement de l'ordre de trois à quatre ans contre un an en peinture, ce qui nous permettra de réduire la quantité de travail relative aux passages pour piétons et ainsi de nous consacrer plus vite dans la saison aux marquages de priorité moindre qui se seront moins effacés. Je tiens cependant à souligner que pour les raisons que j'évoquais d'insuffisance

de ressources, un certain nombre de bandes cyclables n'ont pas pu être marquées depuis deux, voire trois ans. Pour celles-ci, il était de toute façon indispensable de réaliser à nouveau un prémarquage tant le marquage résiduel était faible.

J'attire aussi votre attention sur le fait que pour d'autres tronçons, la configuration des lieux et la hiérarchisation du réseau routier dans le plan directeur des mobilités, approuvé par votre Autorité, ont rendu caduque la nécessité de marquer spécifiquement une bande cyclable. C'est notamment le cas à la rue du Collège.

Nous avons donc déployé nos moyens au mieux pour rétablir une sécurité maximale au plus tôt dans la saison, sur le plus grand nombre de lieux. Cela a nécessité du changement de matériel. Nous avons par exemple renouvelé les ligneuses, dans la mesure où les anciennes permettaient de réaliser quatre passages pour piétons par équipe et par nuit et que nous tournons environ à dix maintenant, avec les nouvelles machines. Cela a nécessité des changements de méthodes, notamment avec l'utilisation de la masse à deux composants dont il a été estimé jusqu'à récemment non seulement que le coût était trop élevé, mais aussi que la durabilité en altitude n'était pas garantie, ce qui a été totalement infirmé par les très bons essais que nous avons menés entre l'année passée et cette année et qui nous ont, comme je le disais, poussés à étendre cette technique. Cela nous a aussi obligés à être plus stricts sur le respect des priorités, qui permet à nos équipes de préparer leur travail pour un certain type de marquage puis, lorsque tout est fini dans ce domaine-là, de basculer sur une autre tâche avec les outils adéquats.

A l'heure actuelle, les passages pour piétons sont terminés, à quelques rares exceptions connues près. Le marquage de priorité est aussi largement avancé et les bandes cyclables sont majoritairement marquées. Il reste encore certains tronçons, dont la rue Neuve, qui devraient être finalisés avant l'hiver, si la météo n'est pas trop défavorable.

Voilà, j'espère ainsi vous avoir expliqué suffisamment précisément la manière dont nous travaillons et également vous avoir convaincus de l'importance d'un respect assez strict des priorités que nous nous sommes fixées. Je vous remercie.

M. Alain Vaucher, Président : Merci. Est-ce que la parole est demandée ? Est-ce que l'interpellateur se déclare satisfait ?

M. Blaise Fivaz, PDC : Oui, Monsieur le Président. Je remercie le Conseil communal pour ses précisions.

M. Alain Vaucher, Président : Merci. Nous pouvons passer à la suite. Il y a donc un certain nombre d'interpellations et une motion, dont les

photocopies sont en train d'être réalisées maintenant. Il faudra encore les distribuer, donc je vous propose, en point 5, de prendre une pause.

RIRES

Vous pouvez aller chercher les raisins et vous régaler. On reprend d'ici 5-10 minutes.

PAUSE

Interpellation du POP concernant les ordres du jour du Conseil général

La Ville traverse actuellement une période difficile, cela commence à se savoir. La séance du dernier Conseil général, qui aurait dû avoir lieu le 28 août, a été annulée. Celle qui nous occupe aujourd'hui ne contient quasiment rien à l'ordre du jour. Etant donné la période traversée ne devrait-il pas y avoir davantage de sujets cherchant à apporter de nouvelles solutions, ce qui a toujours été le fort des Montagnons ?

Loin de nous de sous-entendre que le Conseil communal n'agit pas. Nous savons qu'il ne compte pas son temps pour trouver des solutions et notamment pour toquer à la porte du Château qui demeure encore et toujours close lorsqu'il s'agit d'entendre nos doléances et de rétablir un semblant d'équité dans ce Canton. Mais ce point, au demeurant essentiel, n'est pas le sujet de cette interpellation.

Nous avons bien souvent, trop souvent à notre goût, parler de coupes budgétaires et de mesures d'économie dans cet hémicycle ces derniers temps, et, nous l'avons souvent répété, nous aimerions aussi voir de nouvelles recettes fleurir. Plusieurs dossiers sont entre les mains du Conseil communal qui pourraient permettre d'apporter des débuts de solution à notre ville, dossiers que nous ne voyons toujours pas venir et que nous attendons avec impatience. Nous n'allons citer que trois points qui nous tiennent particulièrement à cœur mais d'autres auraient leur place dans cette liste.

La politique de stationnement qui pourrait, enfin, à la fois améliorer la circulation difficile dans notre ville et amener quelques deniers bienvenus.

La monnaie locale qui permettra de dynamiser le commerce et les circuits courts et ainsi, peut-être, de participer à l'endigement ce lent mouvement de dépeuplement des enseignes du Centre-Ville qui nous préoccupe énormément.

Nous avons également eu ce qui a été appelé des États-généraux durant lesquels un grand nombre de propositions plus ou moins orthodoxes ont été faites. Pourquoi ne pas profiter d'une séance peu chargée pour réaliser ouvertement un bilan, creuser les idées, peaufiner nos démarches et tenter de donner un cap plus positif à la Ville, notamment sur la base de ce qu'il s'est dit l'année passée à ces États-généraux plutôt que de la supprimer ?

Nous le répétons mais c'est important de le noter, il ne s'agit pas de nier les efforts du Conseil communal, bien au contraire, mais plutôt une manière de le soutenir en lui proposant d'intensifier les échanges entre nos deux conseils. Le Conseil communal peut-il nous donner sa vision concernant ces points, des informations sur l'avancée de ces différents dossiers et des réponses aux différentes interrogations développées dans cette interpellation ?

*Pour le POP
Julien Gressot*

Mme Katia Babey, Présidente du Conseil communal, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous ne pouvons pas y répondre ce soir, donc nous souhaitons que cette interpellation soit mise à l'ordre du jour comme il est prévu. Elle sera développée et il y sera répondu lors de la prochaine séance, nous l'espérons.

Motion Verts – PS – POP "Après les mesures hivernales, les mesures estivales !"

On entend souvent dire, par des habitants, que la ville de La Chaux-de-Fonds est différente des autres à cause de son altitude élevée et que, de ce fait, on ne peut pas y appliquer certaines mesures prises ailleurs.

Cette situation de ville « montagnarde » a conduit les autorités à prendre des mesures hivernales du 15 novembre au 14 avril, de manière à faciliter l'évacuation de la neige et les déplacements.

Dans l'idée de poursuivre dans la voie de l'originalité, nous lançons l'idée de mesures estivales, du 15 avril au 14 novembre.

Le but de telles mesures serait d'encourager la mobilité multimodale et de rendre plus sûrs et confortables les déplacements à vélo / vélo électrique dans notre ville. En effet, Les Chaux-de-Fonnières ne souffrent pas seulement de l'hiver, mais jouissent aussi de magnifiques étés ! Force est de constater cependant qu'ils ont de la peine à se déplacer sans leur tonne

et demi d'acier, même lorsque le temps est radieux, alors même que par une telle météo il serait logique de sortir sa petite reine... Une étude réalisée en 2014 avait toutefois révélé que les cyclistes ressentent un important manque de sécurité dans leurs déplacements et également qu'il existe un potentiel d'automobilistes prêts à passer au vélo électrique pour autant que la sécurité et le confort du vélo soient améliorés. Les mesures estivales devraient permettre de faire évoluer cette situation.

Le vélo est rapide en ville, le stationnement aisé, il est bon pour la santé, ce qui fait qu'un certain nombre d'habitants le pratiquent en vacances avec grand plaisir, mais y renoncent une fois de retour à la maison. Le vélo est aussi silencieux, ce qui signifie qu'il permet de réduire les nuisances sonores. Pour rendre notre ville plus conviviale et aller dans la direction de la société à 2000 watts, ce qui est un objectif des autorités, il serait profitable à tout le monde que le nombre de cyclistes augmente pour les trajets à l'intérieur du périmètre de la ville. Avec le développement du vélo électrique, l'argument de la pente est tombé en complète désuétude !

L'idée des mesures estivales serait de créer par étapes un réseau confortable pour les cyclistes, reliant notamment les collèges, la gare et les centres sportifs. Les mesures pourraient être de plusieurs ordres : fermeture de rues à la circulation automobile, diminution de la vitesse limite autorisée, réduction du stationnement (pour réduire le danger d'accident lié à l'ouverture intempestive des portières), etc.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire de telles mesures estivales."

Pour les Verts : Monique Erard

Pour le PS : Patrick Jobin

Pour le POP : Julien Gressot

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vais simplement lire la motion, étant donné que tout le monde la découvre plus ou moins maintenant : après les mesures hivernales, les mesures estivales.

On entend souvent dire, par des habitants, que la Ville de La Chaux-de-Fonds est différente des autres à cause de son altitude élevée et que, de ce fait, on ne peut pas y appliquer certaines mesures prises ailleurs.

Cette situation de Ville montagnarde a conduit les Autorités à prendre des mesures hivernales du 15 novembre au 14 avril, de manière à faciliter l'évacuation de la neige et les déplacements. Dans l'idée de poursuivre dans la voie de l'originalité, nous lançons l'idée de mesures estivales, du 15 avril au 14 novembre.

Le but de telles mesures serait d'encourager la mobilité multimodale et de rendre plus sûrs et confortables les déplacements à vélo ou vélo électrique dans notre Ville. En effet, les Chaux-de-Fonniers ne souffrent pas seulement de l'hiver, ils ont aussi la chance de jouir de magnifiques étés. Force est de constater cependant qu'ils ont de la peine à se déplacer sans leur tonne et demi d'acier, même lorsque le temps est radieux, alors même que par une telle météo il serait logique de sortir sa petite reine.

Une étude réalisée en 2014 avait toutefois révélé que les cyclistes ressentent un important manque de sécurité dans leurs déplacements et également qu'il existe un potentiel d'automobilistes prêts à passer au vélo électrique pour autant que la sécurité et le confort du vélo soient améliorés. Les mesures estivales devraient permettre de faire évoluer cette situation.

En Ville, le vélo est rapide, le stationnement aisé, il est bon pour la santé, ce qui fait qu'un certain nombre d'habitants le pratiquent en vacances avec grand plaisir, mais y renoncent une fois de retour à la maison. Le vélo est aussi silencieux, ce qui signifie qu'il permettrait de réduire les nuisances sonores. Pour rendre notre Ville plus conviviale et aller dans la direction de la société à 2'000 watts, ce qui est un objectif des Autorités, il serait profitable à tout le monde que le nombre de cyclistes augmente pour les trajets à l'intérieur du périmètre de la Ville. Avec le développement du vélo électrique, l'argument de la pente tombe en complète désuétude.

L'idée des mesures estivales serait de créer par étapes un réseau confortable pour les cyclistes, reliant notamment les collèges, la gare et les centres sportifs. Les mesures pourraient être de plusieurs ordres : fermeture de rues à la circulation automobile, diminution de la vitesse limite autorisée, réduction du stationnement pour réduire le danger d'accidents liés à l'ouverture intempestive des portières, etc.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire de telles mesures estivales dans notre Ville de La Chaux-de-Fonds. Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il sera répondu à cette motion, comme le règlement nous y autorise, lors de la prochaine session.

Interpellation du parti socialiste: Chemin des horloges

Quelle ne fut notre surprise en lisant " Arcinfo " du 20 septembre de découvrir qu'une ville de notre canton va installer des horloges ludiques

dans sa zone piétonne avec vocation entre autre de rendre hommage à notre industrie de précision.

Tout ceci soutenu par des entreprises et commerces de la région et avec un investissement moindre.

Le parti socialiste a demandé par deux fois au minimum de réfléchir à un parcours ludique, artistique et didactique sur le thème de l'heure au travers de notre ville et qui pourrait s'enrichir d'année en année.

Avec éventuellement concours à la clé afin de permettre à des particuliers ou des écoles, notamment l'Ecole d'Art, de présenter des projets. Sans oublier le soutien éventuel des entreprises horlogères de notre ville.

Le groupe socialiste est conscient que vos services sont sous-dotés et que le travail ne manque pas.

Cependant, il ne faut négliger aucune piste pour attirer des visiteurs et rendre nos habitants fiers de leur cité.

Est-ce que le Conseil communal pourrait nous dire si il s'est déjà penché sur un projet tel que nous l'avions proposé ou s'il va envisager prochainement une réflexion plus approfondie allant dans ce sens?

Nous vous remercions pour votre réponse.

Pour le PS

Monique Gagnebin

Rose Lièvre

Silvia Locatelli

Patrick Jobin

Mme Monique Gagnebin, PS : J'espère que tout le monde a eu le temps de lire cette interpellation.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je pense que cette interpellation est assez claire par elle-même. Nous n'intervenons pas pour jouer au Calimero ou pour disqualifier le projet d'une autre Commune, mais avec l'idée de remettre le travail sur l'établi, ou remettre les pendules à l'heure.

Ce chemin des Heures nous semble toujours une idée qui pourrait être développée dans nos montagnes, en lien par exemple aux Journées du patrimoine horloger.

On pourrait imaginer lancer un projet de concours ce jour-là. Il pourrait s'enrichir d'année en année et ainsi attirer des touristes à visiter la Ville.

C'est pourquoi nous pensons que ce projet ne doit pas passer aux oubliettes. Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal reconnaît l'intérêt de ce projet qui, effectivement, a été évoqué à plusieurs reprises devant votre Autorité. Le Conseil communal, cela dit, n'a jamais trouvé l'occasion de s'en saisir.

Cela dit, j'aimerais relever que dans notre Ville, Métropole horlogère, on ne manque aucune occasion de célébrer l'horlogerie, et on la célèbre autrement, comme en témoignent le MIH et ses expositions régulières, comme en témoigne également le prix Gaïa, qui a eu un beau retentissement la semaine passée, ou comme en témoigne encore la huitième édition des Biennales du patrimoine horloger, dont vous avez trouvé le flyer, qui s'annonce tout à fait alléchante avec 41 participants, avec des participants qui sont nouveaux, notamment deux fleurons de notre territoire horloger que sont la manufacture La Joux-Perret et Breitling, avec notamment également la visite d'un Conseiller fédéral, Ignazio Cassis, à cette occasion.

Au-delà de cette célébration régulière de l'horlogerie dans notre Ville, évidemment que les horloges nous tiennent à cœur et tant que faire se peut, nous cherchons à les entretenir convenablement dans le tissu urbain. Je vais vous en citer quelques-unes. Il y a notamment l'horloge du Grand Temple, qui a connu un entretien l'année passée, une horloge qui fonctionne bien, fonctionne trop bien d'ailleurs, selon ma collègue Katia Babey, qui est voisine du Grand Temple. Avec une petite anecdote à la clef, sachez que le mouvement original de l'horloge du Grand Temple se trouve au MIH. Il y a également l'horloge du collège des Crêtets, qui est entretenue, qui fonctionne bien également. Certes, les riverains nous expliquent qu'elle dérange un peu, comme toute bonne horloge, puisqu'elle sonne. Cela dit, la sonnerie est désormais – mais il ne faut pas que ma collègue écoute ça trop attentivement parce que ça pourrait lui donner des idées – stoppée dès le soir. Il y a également l'horloge du collège de la Promenade qui est entretenue, qui fonctionne bien. Celle du Temple de l'Abeille, dont l'entretien est plus compliqué étant donné que le Temple de l'Abeille appartient désormais à des privés. Cela dit, des travaux de réparation ont eu lieu récemment, de la part de la Ville, financés par la Ville, c'était une forme de soutien au Théâtre des Abeilles. Il y a l'horloge du Temple des Eplatures. Sachez que le MIH a été mandaté pour la réparer et que les travaux sont en cours. Il y a l'horloge à Espacité, le balancier est entretenu et fonctionne également bien, il s'agit du plus grand balancier du monde. Et puis il y a l'horloge Espacité vers le kiosque qui pose un peu plus de problèmes, que nous n'entretiens pas, qui ne nous appartient pas. Il y a encore deux horloges de rue, qui étaient à l'époque reliées électriquement à l'usine électrique et qui ont été conservées. L'une se trouve à la Bibliothèque de la Ville, dans la salle de lecture, où vous

pouvez l'admirer, l'autre à l'usine électrique. Et les futurs nouveaux propriétaires nous ont assuré qu'ils en prendraient un grand soin. Et il y a l'horloge en triptyque de la piscine des Mélèzes qui sera restaurée cette année. Et enfin, il y a une nouvelle horloge, plus poétique, une horloge chromatique, qui a été posée sous et sur le pont du Manège et qui est en cours de réglage après les travaux de cette année sur Crêt-Manège.

J'aimerais encore remarquer, sans minimiser les mérites de la Ville de Neuchâtel, que ce dont vous avez pu prendre connaissance par les médias est en fait une initiative privée qui s'est développée sous l'impulsion des hôteliers et des commerçants du centre de la Ville. La Ville de Neuchâtel a finalement, ici, un rôle de coordinateur et a eu la bonne idée d'inscrire ce projet dans les 40 ans de la zone piétonne. C'est vrai que ce type d'initiatives citoyennes, privées, sont aussi très importantes dans une Cité. Je le dis pour conclure, en disant, finalement : à bon entendeur !

RIRES

M. Alain Vaucher, Président : Merci. Est-ce qu'un deuxième tour de parole est demandé ou est-ce que l'interpellateur désire exprimer sa satisfaction ?

Mme Monique Gagnebin, PS : Oui. Merci beaucoup.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur le Président, je suis obligé de reprendre une seconde la parole parce que j'ai omis, naturellement, l'évidence, c'est-à-dire le Carillon, cette fameuse porte magique qui nous ouvre à des sphères et à une mesure du temps tout à fait particulières. Voilà, je referme la parenthèse. Merci beaucoup.

RIRES

Interpellation du parti socialiste concernant le carnet culturel et sportif des familles !

Lors de la séance de budget du 14 décembre 2017, nous avons demandé où en étaient les travaux concernant le carnet culturel et sportif des familles habitant notre ville.

Le Conseil communal nous a répondu que notre première proposition de carnet ne correspondait plus vraiment à la réalité et que vous alliez vous remettre à la tâche en y joignant les services de Madame Babey pour étoffer les offres au domaine sportif.

Cette réponse nous avait satisfaits, cependant, nous n'avons toujours aucune nouvelle et nous sommes quelque peu fâchés!

N'oublions pas que par deux fois déjà, le Conseil communal s'était engagé à réaliser ce carnet culturel et sportif. Le parti socialiste avait même accepté de classer cette motion suite à cet engagement.

Force est de constater que nous ne voyons toujours rien venir.

Nous pensons que d'autres pistes pourraient être explorées, c'est pourquoi nous réintervenons aujourd'hui avec l'idée de faire avancer cette proposition!

Le groupe socialiste

Monique Gagnebin

Rose Lièvre

Carmen Brossard

Silvia Locatelli

Patrick Jobin

Mme Monique Gagnebin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous savons bien sûr qu'actuellement les finances sont préoccupantes et que vos employés et vous-mêmes êtes passablement surchargés. D'autre part, nous sommes absolument conscients de la complexité de la tâche, la réalité étant toute autre aujourd'hui et plusieurs pistes différentes et plus intéressantes sont possibles.

Ce sésame devait être bien ciblé, avec des choix à faire dans les domaines sportifs et culturels. Ces choix pourraient éventuellement être enregistrés sur une carte, style carte bancaire, comme par exemple l'abonnement de la piscine. Bien évidemment, étant donné que ce carnet serait destiné aux familles habitant notre Ville, les prix seraient attractifs et évolutifs, l'objectif premier de ce carnet étant de permettre à chaque habitant de s'insérer dans notre vie culturelle et sportive.

Le Conseil communal peut-il nous dire où il en est et nous donner le calendrier de sa réalisation ? Je vous remercie pour votre attention.

M. Alain Vaucher, Président : Merci. J'ai vu M. Chantraine lever la main, je lui donne la parole s'il désire s'exprimer...

M. Hughes Chantraine, UDC : Je ne voulais pas interrompre lors de la première fois, parce qu'une petite erreur est toujours possible, mais comme ça se répète... C'est juste une petite motion d'ordre qui ne s'en

veut pas vraiment. Mais il ne s'agit pas du parti socialiste, mais du groupe socialiste.

M. Alain Vaucher, Président : Excusez-moi. Pour le Conseil communal...

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Volontiers.

RIRES

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Il y a quelque chose sous son siège...

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Lors de votre dernière intervention, il y a un peu moins d'une année, je reconnaissais la pertinence du rappel, mais plus encore la nécessité de réorienter le projet.

Pour rappel, le projet prévoyait quatre bons pour la piscine couverte, la piscine découverte, la patinoire – du coup je pourrais plutôt laisser la parole à la Présidente – mais aussi pour les musées, donc je vous réponds volontiers. Il s'agissait d'envoyer ces bons par la poste, mais comme je vous l'avais dit la dernière fois, il s'agit pour le Conseil communal d'essayer de réfléchir à une mesure mieux ciblée. On risquait quand même d'atteindre un peu le même public qui se rend déjà dans nos musées. Je vous invite d'ailleurs déjà à venir à la prochaine visite qui aura lieu prochainement. C'est dit, juste comme ça en passant. Il y a aussi une volonté importante des écoles de rendre obligatoire la visite des musées, que chaque élève de notre Ville puisse se rendre au moins une fois dans sa scolarité dans nos quatre musées. Il y avait aussi une réflexion, je ne m'attarde pas, sur les coûts et la pertinence d'envoyer par la poste ces bons, qui risquaient de finir, un peu comme tous les autres bons – chacun en fait ce qu'il veut – sur la pile de papier.

Mais on avait dit que parallèlement à cela, à ces difficultés, on reconnaissait l'importance de réfléchir, d'ouvrir nos musées. Je crois qu'on partage la même vision de ce point de vue-là. Je crois qu'il s'agit vraiment d'ouvrir la population à son patrimoine. On ne le dit pas suffisamment. La collection Junod, c'est comme ça que la présente aujourd'hui le nouveau conservateur, appartient à chacun de vous, appartient à la population. Et parfois, on oublie cette précision, le fait que finalement, le magnifique planétaire, pour Mme Bosshart, de Ducommun, restauré par l'Association automates et merveilles, appartient également à la population, comme le

patrimoine horloger dont on vient de parler. Je crois que pour nous, il s'agit d'ouvrir ce patrimoine, montrer que ce patrimoine appartient à la population et qu'on en soit fier.

Mais à côté de ça, de cette nécessité d'ouvrir nos institutions, on voit évidemment son coût, que ma collègue Sylvia Morel me rappelle malheureusement trop souvent. Je crois que plus que jamais, aujourd'hui, on en est tous convaincus, on doit essayer de restreindre les coûts. On peut jouer sur les prestations, sur les expositions – on a essayé de les limiter au maximum – mais il s'agit aussi, et je crois que c'est important aujourd'hui de le dire, de jouer sur les recettes. Avec le prochain projet sur le Bois du Petit-Château, le Musée d'histoire naturelle espère vraiment avoir des recettes suffisantes pour non pas trouver l'équilibre, évidemment, mais réduire au maximum les coûts.

Il y a des domaines ou des villes où, finalement, ces coûts sont davantage acceptés que chez nous. Chez nous, vous avez un nombre très important de cartes qui offrent la gratuité, je ne vais pas vous en dresser la liste ici. Je reçois encore tous les jours des nouveaux projets pour des bons gratuits, ce sont des projets intéressants. Mais aujourd'hui, on doit faire attention, puisque malheureusement, nous avons quand même une pratique où la culture, finalement, a parfois un peu de peine à faire payer le visiteur. Et je dois parfois restreindre mes conservateurs. Tout ce qui est promotionnel, toutes les gratuités ont du sens. Il ne s'agit pas de se battre là-contre, ça permet de faire venir du monde. Vous savez que le dimanche matin, il y a la gratuité, vous savez que lors des vernissages, lors de la Nuit des musées, on ouvre ce patrimoine à la population. On s'en réjouit, mais nous devons vraiment être attentifs à ne pas trop réduire ces rentrées et que finalement, l'exception, ce ne soit pas de payer une entrée. Mais ça devient parfois un peu le cas.

Donc voilà, je l'ai dit, des coûts et des recettes importantes pour le MIH, pour le futur Musée d'histoire naturelle. Pour nous, il s'agira de reprendre la question. Je pense que vos projets, l'idée de davantage cibler de façon promotionnelle certains musées, certaines actions, la piscine, la patinoire à d'autres moments, ce sont des points sur lesquels nous pouvons être d'accord tout en étant attentifs à cette question, je l'ai dit, des recettes nécessaires.

Donc on ne vous oublie pas, on n'oublie pas la proposition, ni vos idées nombreuses, si j'ai bien lu votre interpellation. Ce que je vous propose, c'est de continuer de l'avoir à l'esprit, je vous assure qu'on l'a. Et pour ne pas le repousser à plus tard, de prévoir finalement une petite commission ou un comité qui comprendrait vous-même, si vous êtes d'accord d'y participer vu que le sujet à l'air de vous tenir à cœur, ma collègue Katia Babey pour les sports, son responsable des sports et de mon côté un conservateur et se joindrait également à nous le responsable de la communication, qui souhaite aussi avancer dans ce domaine-là. Il ne

s'agit pas pour nous de remettre à jamais ce projet, mais vraiment de le comprendre dans son ensemble et c'est comme ça que j'espère avoir répondu à vos interpellations.

M. Alain Vaucher, Président : Merci. Est-ce qu'un second tour de parole est demandé ou est-ce que l'auteur de l'interpellation désire exprimer sa satisfaction ?

Mme Monique Gagnebin, PS : Oui, je vous remercie.

Interpellation PLR : Piscine, demande d'information du Conseil Communal

Les récents éléments révélés dans la presse démontrent qu'il y a une réflexion au niveau du dicastère des sports et une volonté de les rendre public. Nous souhaiterions profiter de l'ordre du jour léger de ce conseil général pour recevoir quelques informations de première main. Elles devraient permettre encore de faire avancer un dossier particulièrement cher aux chaux-de-fonniers et encourager la contribution la réflexion de nos autorités et éventuellement de milieux privés éventuellement intéressés à les soutenir avant les travaux en commission et les débats en plenum.

Compte tenu de l'état des finances de la ville et de l'état des bassins, le conseil communal peut-il pour le conseil général sur quels principes il s'engage actuellement et en quoi sa politique, du fait de la situation financière est différente de celle de 2011. Que reste-t-il des projets de 2011 qui s'était appuyé sur une étude de marché et une étude comparative de diverses piscines comparatives. La situation actuelle nous oblige-t-elle à prendre d'autres modèles ?

Malgré ses infrastructures relativement modestes mais compensées par la qualité d'un espace particulièrement accueillant, l'attrait de la piscine des Mélèzes paraît être resté intact. Cela se vérifie-t-il au niveau des statistiques ? Qu'en est-il de la fréquentation globale de ces 5 dernières années et notamment de cette année ?

Il a fait beau et chaud cette fin d'été, dès lors la population nous interpelle, pourquoi avoir fermé la piscine si tôt ? Le Conseil communal peut-il nous préciser la politique du service des sports sur ce point ?

*En 2011 il était question de déplacer le bassin couvert aux Mélèzes parce que celui des **Arêtes** manifestait des signes potentiels de dysfonctionnement. Il semblait que la nécessité de fermeture du bassin couvert pouvait survenir du jour au lendemain. 7 ans ont passé, il est apparemment toujours fonctionnel et sa fermeture n'est plus à l'ordre du jour. **Les défauts se sont-ils révélés moins importants que prévu ou a-t-on pu l'assainir à moins de frais?***

*Si l'attrait global de la piscine paraît intact et le sentiment global de satisfaction de la population plutôt positif, il y a un point qui semble impliquer un bémol est la qualité des installations destinées aux familles qui comptent des plus petits. Pour ceux qui fréquentent des piscines avoisinantes, il semble que des aménagements allant dans le sens de plus convivialité pour ces familles pourraient être réalisés apparemment avec des moyens limités. **Dans ses réflexions le service des sports a-t-il envisagé d'aménager des structures visant particulièrement les familles et les petits enfants ?***

Enfin, pouvez-vous nous informer si un partenariat public-privé pour certains aménagements (comme pour le toboggan) ou peut-être même à une plus grande échelle est envisageable ?

Pour le PLR

Claude-André Moser

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En préparant cette séance du Conseil général, les conseillers généraux PLR ont évoqué le fait que les séances sans ordre du jour consistant, comme ce soir, pourraient être l'occasion de poser des questions sur certains dossiers en cours dans la mesure où ils ne sont pas confidentiels. Je vois que d'autres partis ont aussi entamé ce type de processus ce soir. En temps normal, on peut profiter du débat sur un sujet pour en sortir en posant des questions sur d'autres sujets en faisant des diversions. Mais les ordres du jour, actuellement, ne le permettent pas tellement.

Lors de notre dernière séance de préparation au Conseil général, nous avons évoqué, une fois de plus, la piscine. A l'interne, notre parti s'est déjà penché à plusieurs reprises sur ce dossier, qui est cher à notre population. Nous pourrions être amenés, en fonction aussi de l'évolution du dossier et de la politique communale, à faire des propositions concrètes.

Nous avons besoin de savoir sur quelles bases on peut orienter nos propositions.

Les récents éléments révélés dans la presse démontrent qu'il y a une réflexion au niveau du dicastère des sports et apparemment une volonté de la rendre public. Mais tous les conseillers généraux ne sont pas abonnés au journal cantonal et ce soir, je remarque que c'est plutôt la presse qui est aux abonnés absents. On est même en huit-clos ici.

RIRES

Nous sommes particulièrement attentifs à l'amélioration de l'accueil des plus petits pour ce qui est des aménagements de base et pour la perspective d'un partenariat public-privé pour des investissements plus conséquents.

Merci au Conseil Communal de donner ici quelques précisions sur ce qui a été déjà révélé à la presse, et, dans une moindre mesure, fait l'objet de questions ou réflexions préalables en Commission des sports.

Compte tenu de l'état des finances de la Ville et de l'état des bassins, le Conseil communal peut-il expliquer pour le Conseil général sur quels principes il s'engage actuellement et en quoi sa politique, du fait de la situation financière, est différente de celle des premiers projets ? Comment est-ce qu'elle évolue ? Que reste-t-il de ces projets qui s'étaient appuyés notamment sur une étude de marché et une étude comparative de diverses piscines dans les environs immédiats ou un peu plus loin ? La situation actuelle nous oblige-t-elle à prendre d'autres modèles ?

Malgré ses infrastructures relativement modestes mais compensées par la qualité d'un espace particulièrement accueillant, l'attrait de la piscine des Mélèzes paraît être resté intact. Cela se vérifie-t-il au niveau des statistiques ? Qu'en est-il de la fréquentation globale de ces cinq dernières années et notamment de cette belle année ?

Il a fait beau et chaud cette fin d'été, dès lors la population nous interpelle : pourquoi avoir fermé la piscine si tôt ? Le Conseil communal peut-il nous préciser la politique du service des sports sur ce point ? Ce sont des mesures automnales, apparemment.

Dans les rapports antérieurs, il était question de déplacer le bassin couvert aux Mélèzes parce que celui des Arêtes manifestait des signes potentiels de dysfonctionnement. Il semblait que la nécessité de fermeture du bassin couvert pouvait survenir du jour au lendemain. Sept, huit ans ont passé, il est apparemment toujours fonctionnel et sa fermeture n'est apparemment plus à l'ordre du jour. Les défauts se sont-ils révélés moins importants que prévu ou a-t-on pu l'assainir à moindres frais ?

Si l'attrait global de la piscine paraît intact et le sentiment global de satisfaction de la population plutôt positif, il y a un point qui semble impliquer un bémol. C'est la qualité des installations destinées aux familles qui

comptent des plus petits. Pour ceux qui fréquentent des piscines avoisinantes, Engollon par exemple, il semble que des aménagements allant dans le sens de plus de convivialité pour ces familles pourraient être réalisés avec des moyens limités. Dans ses réflexions, le service des sports a-t-il envisagé d'aménager des structures visant particulièrement les familles et les petits enfants ?

Enfin, c'est sur ce point qu'on est très intéressés, pouvez-vous nous informer si un partenariat public-privé est envisageable pour certains aménagements, comme ça a été le cas pour le toboggan, ou peut-être même à une plus grande échelle ?

Merci de vos réponses.

Mme Katia Babey, Présidente du Conseil communal, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Evidemment, l'avenir de la piscine des Mélèzes est au centre ce soir des questions du PLR. Il n'y avait pas de volonté de rendre public, mais évidemment cette question est également au centre des préoccupations de l'ensemble de la population, du Service des sports, de la Commission des sports, de l'ensemble des partis politiques et bien évidemment du Conseil communal, ce depuis plusieurs années.

L'objectif du maintien, voire, nous l'espérons, d'un éventuel développement futur des activités qui permettent à chacune et chacun de continuer à pouvoir bénéficier de ce magnifique espace de loisir dans les meilleures conditions possibles est l'une des priorités du Conseil communal.

Pour atteindre cet objectif, le Conseil communal privilégie, et ce depuis la crise, mais aussi depuis 2016, la solution des rénovations par étapes. Vous l'avez constaté, la première étape était le toboggan, la deuxième les vestiaires d'été. En effet, le rapport du 14 mars 2014, qui sollicitait de votre Autorité – dont je faisais partie à l'époque d'ailleurs – une demande de crédit de CHF 3'800'000.- pour l'étude finale du futur centre aquatique des Mélèzes prévoyait un projet qui était évalué à près de CHF 46'000'000.-. Et au vu de la situation financière de la Ville et de notre capacité d'investissement annuelle, ce modèle d'un centre aquatique construit en une fois n'est pas celui que nous pouvons raisonnablement vous proposer aujourd'hui. D'où notre volonté de procéder par étapes.

La prochaine étape que le Conseil communal étudie et entend entreprendre est la réhabilitation des grands bassins extérieurs de la piscine des Mélèzes. Un rapport devrait pouvoir être soumis à votre Autorité en 2019 pour des travaux qui devraient se dérouler en 2020-2021. Evidemment, ça dépend toujours de la situation financière de la Ville.

Donc en l'état actuel de nos réflexions, il est encore trop tôt pour vous fournir des informations plus précises sur les montants et sur le calendrier final. Mais il est vrai que l'état actuel des bassins nécessite une rénovation

complète à moyen terme, pour assurer non seulement l'étanchéité, mais également un traitement des eaux efficace et une meilleure efficacité énergétique. Le Conseil communal entend y remédier tout en restant évidemment raisonnable sur les investissements futurs.

Pour ce qui est de la piscine des Arêtes, elle est pour le moment et pour plusieurs années encore en état de remplir son rôle de bassin pour les nageurs, ce qui est déjà, vous me direz, très bien. Mais c'est vrai que pour ce qu'on appelle les baigneurs, l'attente des utilisateurs a changé et que les piscines couvertes plus ludiques sont évidemment plus attractives. Mais dans son état actuel, elle est apte à remplir encore ce rôle durant plusieurs années, moyennant, vous le voyez dans les investissements, quelques investissements ponctuels. Pour la piscine des Arêtes, il n'y a pas péril dans la demeure, mais, et le Conseil communal y est très attentif, toutes les étapes que nous allons vous soumettre ne doivent pas, à terme, compromettre une éventuelle construction de la piscine couverte sur, éventuellement, le site des Mélézes, donc le projet global.

Pour ce qui est des familles avec des enfants en bas âge, on partage le bémol qui est émis par le PLR, d'ailleurs pas uniquement par le PLR, sur ce qu'on appelle le bassin des petits. Ça nécessite des améliorations si nous voulons que cette piscine reste, nous le pensons, l'un des lieux les plus intergénérationnels et si nous voulons également fidéliser nos futurs utilisateurs. Le toboggan, par exemple, a cette fonction pour les plus grands, donc les ados. Il est aussi important de faire de même, mais par étapes, pour les plus petits et leurs familles.

Pour les statistiques de fréquentation des cinq dernières années, elles sont évidemment extraordinairement tributaires de la météo. Je vous donne quelques chiffres. 2014, nous avons 44'300 entrées. 2015 : 89'600. 2016 : 64'400. 2017 : 76'900. Et en 2018, 74'300 entrées. On peut se dire qu'on peut être un peu déçus sur 2018, c'est vraiment un été exceptionnel, mais le nombre d'entrées est faible en mai, assez faible en juin, bon en août et très bon en juillet. Par contre, en 2015, c'était la fameuse année record où nous enregistrons pratiquement 90'000 entrées, ça a été une année excellente en juin, exceptionnelle en juillet et excellente en août. Donc évidemment, la météo est très tributaire des entrées à la piscine.

Sur la question du pourquoi fermer aussi tôt alors qu'il fait si beau et si chaud ? La question est d'actualité, tellement brûlante qu'elle a été posée hier matin à la Radio Suisse Romande, à 8h56, dans l'émission *On en parle* de la Première, si ça intéresse le PLR. Un sujet a été consacré, plus de dix minutes, avec comme invité M. Barascud, qui est le président de l'Association des piscines de Suisse romande et du Tessin, et qui est également responsable des piscines et des patinoires de la Ville de Lausanne. Il répondait justement à plusieurs autres utilisateurs de piscines en Suisse romande qui se sont dit « *Mais mon dieu, pourquoi ferment-ils aussi tôt alors qu'il fait beau ?* ».

La première réponse à cette question est évidemment une question de ressources humaines. En effet, dans un site comme celui des Mélézes qui est multifonctionnel et complémentaire, piscine et patinoire, il faut quand même que nos collaboratrices et collaborateurs puissent prendre des vacances entre la fin de l'activité totale de la piscine et le déploiement de la pleine activité de la patinoire. Depuis 2015, le service des sports a réduit son effectif de 1 EPT et pour faire fonctionner la piscine en été, nous avons des contrats de gardes-bain de durée déterminée et il est assez difficile, une semaine avant la fin du contrat, selon la météo, de les renouveler.

Et en plus des ressources humaines, il y a également les ressources financières, parce que maintenir une piscine de cette importance ouverte pour les neuf jours d'ouverture de 2018 du mois de septembre, c'est 101 entrées par jour. Vous comprendrez bien que les coûts sont très, trop, importants pour encore y adjoindre une semaine supplémentaire.

C'est aussi une question de température de l'eau. En effet, quand la température nocturne descend autour des 10°C, voire au-dessous, ce qui arrive évidemment plus fréquemment au mois de septembre qu'au mois d'août, la température de l'eau, quant à elle, chute de 1°C par jour. Et ça refroidit l'ardeur des baigneurs. Le nouveau projet de réhabilitation des bassins devrait ajouter, c'est presque une obligation, une couverture des bassins la nuit, ce qui permettrait sans aucun doute de pouvoir maintenir la température de l'eau, mais ce qui ne nous permettrait pas non plus de résoudre la problématique des RH et la problématique du nombre d'entrées par jour.

Je tiens aussi à rassurer le Conseil général sur la moyenne d'ouverture annuelle des piscines en Suisse romande, qui est de 110 à 125 jours d'ouverture par année. La piscine de La Chaux-de-Fonds est à 115 jours, donc on est dans une bonne moyenne et bien que nous soyons à 1'000 mètres d'altitude, on n'est pas les premiers à fermer et la piscine du Nid-du-Crô, qui est un petit peu plus bas, ferme une semaine plus tôt que nous.

Pour ce qui est du partenariat public-privé, tout est évidemment envisageable et même souhaitable. Je tiens à rappeler que pour toutes les infrastructures sportives, réhabilitations et nouvelles constructions, nous bénéficions de 10% de la LoRo-Sport, que je profite d'ailleurs de remercier ici. Evidemment, pour toutes les nouvelles contributions, qu'elles soient comme pour le toboggan de clubs sportifs, d'entreprises, de privés, elles seront étudiées avec beaucoup de bienveillance par le Conseil communal.

J'espère avoir répondu à vos questions à satisfaction et je vous remercie de votre attention.

M. Alain Vaucher, Président : Merci. Est-ce qu'un second tour de parole est demandé ? M. Julien Gressot.

M. Julien Gressot, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je profite de cette interpellation du PLR pour demander des nouvelles de la résolution qui avait été adoptée par les deux Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds sur un projet de piscine, éventuellement, au Crêt-du-Locle. Est-ce qu'il y a des avancées dans ce dossier ? Merci.

Mme Katia Babey, Présidente du Conseil communal, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Pour le moment, nous nous sommes vus avec mon homologue du Locle. Comme vous le savez, ils ont un projet de piscine couverte qui est suspendu, aussi dû à l'état de leurs finances. Ils sont aussi dans une problématique où ils ont besoin d'une piscine couverte, notamment pour les écoles. Donc évidemment, s'il y a une opportunité, elle sera saisie, mais qui porterait plutôt sur les piscines couvertes que les piscines découvertes que sont le Communal du Locle ou la piscine des Mélèzes. Evidemment, on est vraiment, à l'heure actuelle, dans la problématique des bassins extérieurs. Et s'il s'agit un jour de faire une piscine commune, nous attendons aussi la détermination du Conseil général de la Ville du Locle sur le projet de piscine couverte.

Donc je ne vous cacherai pas que le projet est peu avancé.

M. Alain Vaucher, Président : Merci. Est-ce que l'interpellateur du groupe PLR désire se déclarer satisfait ?

M. Claude-André Moser, PLR : Je suis satisfait et je remercie le Conseil communal de ses réponses circonstanciées. Et pour le partenariat privé-public, ce n'est qu'un encouragement pour le PLR, j'espère aussi pour les autres groupes, et surtout pour les partenaires.

M. Alain Vaucher, Président : Merci. Nous sommes arrivés à la fin de cette dix-huitième séance du Conseil général. Avant de la clore, juste vous rappeler que demain soir, il y a l'inauguration d'une fresque, au jardin de la Saudade à 18h. Le parc de la Saudade se trouve entre la rue de la Serre et la rue du Parc, en face du Grand Pont. Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée. A bientôt.

Séance levée à 20h45

Le président :
Alain Vaucher

Le secrétaire :
Thierry Brechbühler

La secrétaire-rédactrice :
Anaïs Brand